

REVENTE DES LIVRES SCOLAIRES – 2024

LYCEE SAINT-PAUL rue COLBERT

Chers Adhérents,

Vous trouverez ci-dessous les dates convenues entre votre établissement et l'ARBS pour la revente des manuels de vos enfants. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires indiqués pour faciliter le déroulement des opérations.

Une équipe ARBS sera présente dans votre établissement scolaire sur le site COLBERT aux dates et aux horaires suivants :

le **LUNDI 1er JUILLET** pour les classes et aux horaires suivants :

2° 1	de 8 h 20 à 8 h 40	2° 2	de 8 h 40 à 9 h 00
2° 3	de 9 h 00 à 9 h 20	2° 4	de 9 h 20 à 9 h 40
2° 5	de 9 h 40 à 10 h 00	2° 6	de 10 h 00 à 10 h 20
2° 7	de 10 h 20 à 10 h 40	2° 8	de 10 h 40 à 11 h 00
2° 9	de 11 h 00 à 11 h 20	2° 10	de 11 h 20 à 11 h 40
2° 11	de 11 h 40 à 12 h 00		

1° 1	de 14 h 00 à 14 h 15	1° 2	de 14 h 15 à 14 h 30
1° 3	de 14 h 30 à 14 h 45	1° 4	de 14 h 45 à 15 h 00
1° 5	de 15 h 00 à 15 h 15	1° 6	de 15 h 15 à 15 h 30
1° 7	de 15 h 30 à 15 h 45	1° 8	de 15 h 45 à 16 h 00
1° 9	de 16 h 00 à 16 h 15	1° 10	de 16 h 15 à 16 h 30

le **VENDREDI 5 JUILLET** pour les classes et aux horaires suivants :

T 1	de 14 h 00 à 14 h 15	T 2	de 14 h 15 à 14 h 30
T 3	de 14 h 30 à 14 h 45	T 4	de 14 h 45 à 15 h 00
T 5	de 15 h 00 à 15 h 15	T 6	de 15 h 15 à 15 h 30
T 7	de 15 h 30 à 15 h 45	T 8	de 15 h 45 à 16 h 00
T 9	de 16 h 00 à 16 h 15	T 10	de 16 h 15 à 16 h 30

➔ Une PERMANENCE aura lieu le **MARDI 9 JUILLET DE 9H00 à 12H00** et de **14H00 à 16H00**



Cette revente ne fait pas l'objet d'un remboursement mais d'une annulation de facture due.

Vous avez acheté une collection d'ouvrages scolaires à l'ARBS pour l'année scolaire 23/24. Vous avez effectué le règlement partiel de cette commande dans l'attente de la revente de ces mêmes ouvrages en fin d'année scolaire.

Si vous revendez la totalité de vos manuels, vous n'avez pas de complément de règlement à effectuer à l'ARBS. Le montant de cette revente à l'ARBS viendra annuler le reste de la facture.

Consignes à respecter :

- Tous les manuels doivent être revendus **découverts**, vidés de tous papiers, annotations au crayon gommées.
- Les cahiers d'exercices restent votre propriété et ne peuvent pas être revendus.
- Si vous ne pouvez pas revendre les manuels vous-même, faites-vous représenter par une personne de confiance.
- Les livres non revendus après la dernière permanence de revente dans l'établissement peuvent faire l'objet d'un envoi par colis au siège de l'ARBS jusqu'au 31/07/2024. Après cette date ils seront facturés du montant de la 2^{ème} échéance.

➔ **L'établissement ne pourra en aucun cas revendre les manuels à votre place.**

Benôit Mabilie
Responsable Exploitation – U2A